

(N° 88.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 MAI 1888.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi portant approbation de deux échanges comprenant des terrains domaniaux.

(Voir les nos 173 et 178, session de 1887-1888, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. TERCELIN, Président ; le baron BETHUNE, HARDENPONT, CASIER et LEIRENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement présenta le 1^{er} mai dernier à la Chambre des Représentants le projet de loi appratif de deux échanges comprenant des terrains domaniaux.

Les uns situés dans la ville de Tournay, qui désire améliorer le quartier de l'ancienne gare et utiliser à cet effet les terrains qui se trouvent dans son périmètre, donnant en compensation des terrains attenant à la gare nouvelle.

Les autres situés aux abords du domaine privé du Roi, comprenant d'une part 1 hectare, 89 ares, 14 centiares, de l'autre 1 hectare, 89 ares, 80 centiares. Dans sa séance du 8 mai dernier, la Chambre, sur le rapport de l'honorable M. Simons, a donné un vote appratif au projet à l'unanimité des 91 membres présents.

Votre Commission des Finances a l'honneur, Messieurs, de vous proposer de lui faire également un accueil favorable.

Le Rapporteur,
LEIRENS-ELIAERTS.

Le Président,
TERCELIN-MONJOT.